Plinthes à gorge en vinyle

Unité de mesure : MCT, mètre courant

Plinthes en vinyle réalisées sauf stipulation contraire dans le même coloris d’une hauteur et de pied à définir par l’auteur de projet. Ces plinthes sont découpés dans le sens de la longueur du lé.

Les plinthes sont collée à l’aide d’une colle à dispersion acrylique en plein sur le sol et sur le mur. Un soin particulier sera porté à la pose de celles-ci de sorte que le vinyle qui sera au préalable renforcé en coin par la pose d’un profilé d’angle assurant le renfort et l’arrondi mur-sol.

Les joints entre lé et plinthe doivent être tout droit et sont soudés entre eux à chaud à l’aide d’un cordon de soudure au minimum 24 heures après la pose du vinyle.

Tous les angles rentrants et sortants sont réalisés en onglet de sorte que le joint présente un angle de 45° et est soudé à chaud.

